

Diplomate russe : "Que ferait la France si la Belgique interdisait le français ?

Doorbraak - Jules Gheude - 06/06/2022

Traduction française libre d'un article en néerlandais avec DeepL.com

<https://doorbraak.be/merkwaardige-uitspraak-van-hoofd-russische-diplomatie-wat-zou-frankrijk-doen-als-belgie-het-frans-zou-verbieden/>

Les médias belges sont restés étonnamment silencieux sur une récente déclaration de Sergueï Lavrov, le chef de la diplomatie russe, dans une interview sur TF1 : "Que ferait la France si la Belgique interdisait le français ?". Au contraire, la question a été abondamment commentée par les observateurs français. Par exemple, pour le journaliste Pierre Haski de France Inter, il s'agit surtout d'une autre perception d'époque. Lavrov et certains des dirigeants russes (...) restent coincés dans le monde d'hier.

En tout état de cause, la question de Sergei Lavrov témoigne d'une incompréhension totale de l'évolution de la Belgique.

Il est en effet paradoxal qu'au moment de la création du Royaume de Belgique - création artificielle résultant d'un trait de plume diplomatique car les grandes puissances de l'époque, l'Angleterre en particulier, voulaient se protéger de la France - l'élite " belge ", alors francophone au nord comme au sud du pays, ait plongé la Flandre dans un état de bâtardise culturelle et linguistique.

La seule langue des Belges

Il suffit de relire la lettre de Charles Rogier à Jean Raikem pour comprendre la situation :

Les premiers principes d'une bonne administration reposent sur l'usage exclusif d'une langue, et il est clair que la seule langue des Belges doit être le français. Pour parvenir à ce résultat, il est nécessaire que toutes les fonctions civiles et militaires soient confiées à des Wallons et des Luxembourgeois. De cette manière, les Flamands, temporairement privés des avantages attachés à ces emplois, seront contraints d'apprendre le français, et l'élément germanique en Belgique sera progressivement détruit."

Ce que Charles Rogier propose ici n'est rien de moins qu'un génocide culturel ! C'est précisément pour contrer cela qu'un Mouvement flamand a rapidement vu le jour. D'abord de nature romantico-littéraire, il a fini par prendre une dimension sociale et politique. Contrairement à la Wallonie, qui était industrielle et prospère, la Flandre avait une tradition agricole. De 1845 à 1848, une récession couplée à une famine entraîne un exode massif vers le sud du pays.

25 ans de Belgique

On comprend l'amertume de la population flamande à la lecture de cette publication du Nederlands Kunstverbond (Association néerlandaise pour l'art) d'Anvers, à l'occasion du 25e anniversaire du Royaume :

Flamands,

Pendant vingt-cinq ans, vous avez été ignorés, supprimés et humiliés. Pendant vingt-cinq ans, on vous a assigné, on vous a entendu dans une langue étrangère. Depuis vingt-cinq ans, vous avez de l'argent français, un tribunal français, une législation française, une justice française, tout ce qui peut contribuer à votre extermination. Depuis vingt-cinq ans, le gouvernement, sous l'influence toujours plus grande de la France, a tout fait pour étouffer dans l'œuf la seule chose qui vous reste, à vous néerlandophones, la patrie de votre âme. Pendant vingt-cinq ans, vous avez été des étrangers sur votre propre sol (...) Pendant vingt-cinq ans, le Wallon a été l'enfant privilégié et gâté du gouvernement. Le Flamand, en revanche, a été rejeté et méprisé. L'un peut tout avoir parce qu'il ne connaît que le français, l'autre ne peut rien avoir parce que le destin lui a donné une mère flamande".

Cardinal Mercier

La grande majorité des francophones ne savent pas à quel point le Mouvement flamand a dû se battre pour les lois sur la première langue et faire en sorte que la Flandre puisse faire entendre sa voix sur la scène politique. Au début du XXe siècle, le cardinal Mercier parlait encore de l'unité de la Belgique, cimentée par la langue française. Tout cela a laissé des traces durables et a contribué à créer un profond sentiment d'appartenance collective en Flandre, qui ressemble à une nation et constitue aujourd'hui une véritable menace pour la survie de la Belgique.

Quant à la question de Sergei Lavrov, elle n'est pas justifiée puisque la Constitution belge, dans son article 4, a gravé les choses dans le marbre :

La Belgique comprend quatre régions linguistiques. (...) Les limites des quatre régions linguistiques ne peuvent être modifiées que par une loi adoptée à la majorité des voix exprimées dans chaque groupe linguistique de chaque Chambre, à condition que la majorité des membres de chaque groupe soit présente et que le total des votes positifs dans les deux groupes linguistiques atteigne les deux tiers des voix exprimées.